



L'INTERVAL VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE !

Saison estivale

En cas d'urgence

Réservation, bris, coupure électrique, blessure légère...

Sur le site, en tout temps :

Entre 17 h et 9 h,
composez le 819-326-4069 et faites le **5**
Entre 9 h et 17 h,
composez le 819-326-4069 et faites le **8**

Pour urgence médicale, faites le **9-1-1**
Centre antipoison **1-800-463-5060**
Info crime **1-800-711-1800**
Remorquage Ste-Agathe **819-324-7736**

Accès aux aires communes de l'auberge

L'accès à l'Auberge est strictement réservé aux gens qui y séjournent.

Animation

Une programmation d'activités est offerte chaque semaine par notre équipe d'animation durant l'été. Sauf indication contraire, toutes les activités débutent à la Pioche. Les enfants de moins de 13 ans doivent **être accompagnés en tout temps par un adulte responsable. Aucune prise en charge par le personnel de L'Interval n'est offerte.** L'équipe se réserve le droit de modifier ou d'annuler des activités en cas de météo défavorable ou pour toute autre raison jugée nécessaire.

Animaux

Tous les animaux sont interdits sur le site et dans les hébergements sauf pour les randonneurs journaliers dans les sentiers. Ne nourrissez pas les animaux sauvages (écureuils, renards, oiseaux, ratons). Nourrir les animaux encourage leur dépendance et leur fait perdre progressivement tout instinct de survie.

Chariots

Nous avons des chariots situés au pavillon sanitaire 1 pour transporter vos bagages. Veuillez les rapporter immédiatement après usage et vous assurer que vos enfants ne les utilisent pas comme jeu.

Couvre-feu et bruit

Pour que tous puissent profiter pleinement du site, la musique enregistrée ou amplifiée par des instruments électroniques et électriques est interdite en tout temps. De plus, nous vous demandons de limiter le bruit à partir de 22 h et de respecter le couvre-feu entre 23 h et 8 h.

Départ

Veuillez libérer votre hébergement au plus tard à 11 h. Veuillez rapporter la clé de votre hébergement à l'accueil. En cas de perte, d'oubli ou de départ tardif, un montant de 20 \$ +taxes sera retenu de votre dépôt de sécurité sans préavis. Il est important de laisser votre hébergement dans l'état que vous l'avez récupéré.

Embarcations et plage

Ce service est offert gratuitement à la clientèle en hébergement ! Nous sommes tributaires de la température, nous nous réservons le droit de restreindre les heures d'ouverture de la Pioche (cabane nautique) ou même de fermer celle-ci selon la température. La plage est sans surveillance et la baignade est à vos risques. Les enfants de moins de 7 ans doivent être dans la même embarcation qu'un adulte. Les enfants de 7 à 12 ans peuvent être seuls dans une embarcation, mais ils doivent être accompagnés d'un adulte dans une autre embarcation. À partir de 13 ans l'enfant peut utiliser une embarcation seul avec autorisation parentale. Il est interdit d'apporter au lac une embarcation provenant de l'extérieur. Le port du gilet de sauvetage (VFI) est obligatoire pour toutes les personnes à bord d'une embarcation.

En vente à l'accueil

Quelques items sont disponibles à l'accueil, tels que bois de chauffage, propane, boisson, nourriture et produits d'hygiène.

Inventaire de l'hébergement

Nous vous demandons de ne pas déplacer le matériel vers d'autres hébergements (objets, vaisselle, meubles et électros). Des frais seront appliqués dans le cas contraire.

Une liste d'inventaire est fournie dans chaque hébergement. S'il vous manque quelque chose faisant partie de la liste ou qu'un item est brisé, veuillez nous contacter dès que possible.

Port du bracelet obligatoire

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée de votre séjour. Ce bracelet permet :

- D'identifier rapidement les personnes autorisées à se trouver sur le site,
- D'accéder aux activités offertes sur place,
- D'assurer un meilleur contrôle et une gestion efficace des présences.

Propreté du site et respect de l'environnement

Nous demandons votre collaboration afin de préserver la beauté du site. Vous trouverez plusieurs poubelles (déchet et recyclage) à votre disposition sur le site. De plus, lors de vos promenades en forêt, il est important de respecter l'environnement (ne pas cueillir de plantes et rapporter ses déchets). Il est strictement interdit de faire voler un drone sur l'ensemble du site.

Sentiers

Vous pouvez utiliser l'application *Avenza* sur votre téléphone. Celle-ci vous permet de télécharger la carte et de l'utiliser sans réseau.

Stationnement

Déposez sur le tableau de bord de la voiture la vignette reçue dans votre enveloppe. SVP, respectez les indications des stationnements réservés. Pour les autres véhicules, ils doivent être stationnés dans les stationnements en bordure de la route.

Vaisselle

À votre départ, la vaisselle doit être lavée, séchée et rangée.

Feu

Aucun feu à ciel ouvert n'est permis. Vous devez utiliser les foyers mis à votre disposition. Il n'est pas permis d'utiliser du bois venant de l'extérieur ou d'aller en chercher en forêt. Vous pouvez acheter du bois directement à l'accueil jusqu'à 16 h 30 et si la Pioche est ouverte de 17 h à 21 h. Nous donnons également des bâtons pour vos guimauves pour ne pas briser les branches des arbres.

Avis concernant les feux de camping et la fumée

À l'Interval, nous accordons une grande importance à la sécurité de nos visiteurs, au respect de la nature et à la qualité de l'air pour tous.

Feux de camping individuels

Les feux sur les emplacements de camping sont permis uniquement dans les foyers prévus à cet effet et selon les directives émises par la SOPFEU. L'Interval se dégage de toute responsabilité quant aux inconvénients ou effets secondaires liés à la fumée de bois, ainsi qu'aux conditions météorologiques pouvant limiter ou interdire l'usage du feu.

Feux collectifs

Afin de réduire l'impact de la fumée et de favoriser la convivialité, nous encourageons vivement la participation à nos feux collectifs. Ces moments partagés permettent de profiter de l'ambiance d'un feu en toute sécurité, tout en diminuant le nombre de foyers allumés sur le site.

Responsabilité des campeurs

Chaque campeur est responsable d'allumer, de surveiller et d'éteindre son feu correctement. En cas d'interdiction de feu émise par les autorités compétentes, tous les feux individuels sont strictement interdits.

Avis important : La fumée de feu de camp pouvant occasionner de l'inconfort, nous recommandons aux personnes ayant des problèmes respiratoires d'en tenir compte dans la préparation de leur séjour.

LE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT DE L'INTERVAL POURRA ENTRAÎNER UNE RETENUE COMPLÈTE OU PARTIELLE DU DÉPÔT DE SÉCURITÉ.